

V- Transmission des dossiers de demande d'agrément

Les dossiers de candidature devront être adressés avant la date limite de réception fixée au **15 novembre 2024**, soit :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : bl.sdprs.dgal@agriculture.gouv.fr

Pour des fichiers volumineux, il est recommandé d'utiliser l'interface Melanissimo, selon la procédure détaillée en annexe 2.

- Par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction générale de l'alimentation
Sous-direction du pilotage des ressources et des services
Bureau des laboratoires (BL)
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Un courrier de confirmation du dépôt de la candidature sera envoyé dès réception (délai max de 48h ouvrés).

Le sous-directeur du pilotage des ressources et des services
Philippe SAPPEY